

À: Greffe greffe@regie-energie.qc.ca

De: Brenda Goudreault
358 Chemin du Lac a la loutre
Huberdeau, Qc. J0T1G0

Envoyé: le 9 mars 2014

Objet:
À verser au dossier R-3863-2013) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Huberdeau le 9 mars 2014

À l'attention de Mesdames Louise Pelletier, responsable du dossier et Madame Sophie Giner, greffière

CC: Municipalité d'Huberdeau
Ministre de la Santé du Québec
Ministre de la Santé du Canada
Daniel Richard, Hydro-Québec Distribution

Mesdames, Par la présente je veux vous adresser ma demande pour une question de santé, Parce que je crois que ces compteurs auront des effets très négatifs sur la santé de ma famille, je réclame le retrait du router de lecture à distance d'Hydro-Québec installé a proximité de ma demeure soit a 200' de notre maison. Des études indépendantes ont démontré des effets secondaires suite a l'exposition aux hautes fréquences dont votre système, peut déclencher des symptômes d'intolérance chez certaines personnes plus sensibles dont les enfants en bas âge et les personnes âgées qui sont plus à risque.

Suite a plusieurs recherches dénonçant le phénomène et en attendant que des études sérieuses indépendantes soient réalisées sur les effets de ces compteurs et leurs support (router) sur la santé humaine, au nom de la Charte des droits et libertés et dans la mesure où je ne me sent pas en sécurité je demande a Hydro-Québec, pour que le principe de précaution soit observé en ma faveur, d'installer votre support technologie a distance recommandée afin que moi et ma famille ne souffrions pas des effets négatifs de ce router a radio fréquence pour notre santé. J'en discuterai avec mon médecin. Vous trouverai en Annexe les informations pertinentes a ma demande.

J'ose croire que je conserverai mon droit de parole et mon droit de refus.
Bien a vous Brenda Goudreault

ANNEXE:

En vertu des articles 1 – 2 – 92 et 93 de la Loi sur la santé publique du Québec, nous vous informons que les autorités ainsi que votre médecin traitant ont le devoir d'aviser officiellement le directeur de la santé publique de votre territoire est en danger. Lors de vos prochaines visites médicales, exigez de votre médecin qu'il agisse en conformité de la loi comme il se doit.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/.../telecharg...>

CHAPITRE I

OBJET DE LA LOI

1. La présente loi a pour objet la protection de la santé de la population et la mise en place de conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population en général.
2. Certaines mesures édictées par la présente loi visent à permettre aux autorités de santé publique d'exercer une vigie sanitaire au sein de la population et à leur donner les pouvoirs pour intervenir lorsque la santé de la population est menacée.

CHAPITRE X

SIGNALEMENT AUX AUTORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE

92. Les ministères, les organismes gouvernementaux et les municipalités locales doivent signaler au directeur de santé publique du territoire concerné ou au directeur national de santé publique les menaces à la santé de la population dont ils ont connaissance ou les situations qui leur donnent des motifs sérieux de croire que la santé de la population est menacée.

93. Un médecin qui soupçonne une menace à la santé de la population doit en aviser le directeur de santé publique du territoire.

De par ses agissements, votre société enfreint plusieurs lois provinciales, notamment la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2). Cette loi confirme à l'article 1, alinéa 5, qu'une radiation est considérée comme étant un contaminant. À l'article 20 de la même loi, sous la rubrique PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, il est strictement prohibé de procéder à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant dont la présence est "susceptible" de porter atteinte à la vie, la santé, à la sécurité, au bien-être, ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Voici un lien du rapport de Bioinitiaves sur le sujet.de la technologie Micro Ondes.

[etudesci.pdf](#)